

“Je soussignée cede et transporte à mademoiselle Manon Vinceinne la terre et seigneurie de la coste de Lau-son à moy appartenent de dix arpans de front sur six lieues de profondeur, tenant d’un costé à la seigneurie de monsieur de la Martinier du sieur Bissot Vincenne le long du fleuve St-Laurent luy cedant la dit terre et seigneurie en la manière que je la possède sans aucune garentie quel- quonque sur les difficultés qui pourraient naistre à loc- cation de la dit terre et seigneurie. Je transporte et quitte à ma ditte demoiselle Manon Vinceinne l’entierre et plaine propriété de la ditte terre et seigneurie pour en jouir et disposer comme a elle a partenant luy cedant et luy quittant par cet écrit tous mes droits et pretentions sur la dit terre et seigneurie cy-dessus speciffié.

“Au trois rivieres le 15 mars 1741.

“Chretien veuve de Vitré” (9)

Madame Boisseau, née Marie-Louise Bissot de Vincennes, le 26 février 1751, vendait le fief de Vitré ou Montapeine à Claude-Joseph Roy, déjà seigneur de Vincennes, pour le prix et somme de 1800 livres, payables 1000 livres le 1er octobre 1751 et 800 livres le 1er octobre 1752 (10).

Madame Boisseau déclarait dans son acte de vente que le fief de Vitré ou Montapeine avait dix arpents de front sur six lieues de profondeur. Or, le 18 juin 1749, MM. de la Galissonnière et Bigot avaient accordé à Claude-Antoine de Bermen, seigneur de la Martinière, “l’étendue de terre qui se trouve à prendre au bout de la profondeur du fief de Vitré et qui est enclavée entre les fiefs de Vincennes et Livaudière au nord-est et celui de la Marti-

(9) Cet écrit sous seing privé fut déposé en l’étude du notaire Pinguet, à Québec, le 19 mars 1741, par Marie-Louise Bissot de Vincennes, tard épouse de Nicolas Boisseau.

(10) Acte de Jean-Claude Panet, 26 février 1751